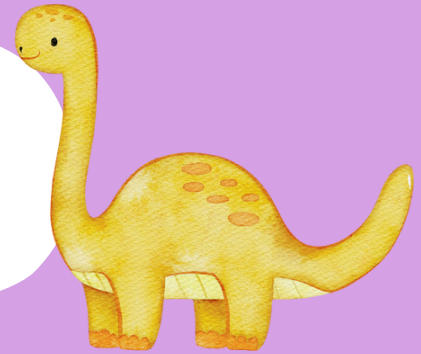


LE COMPTE-RENDU DE L'ÉVALUATION NEUROPSYCHOLOGIQUE

Avec Eva MATHIEU, psychologue-neuropsychologue

Rédiger un **compte-rendu** après la réalisation d'un bilan neuropsychologique représente une étape importante dans l'exercice du métier de neuropsychologue. Il doit être **structuré, lisible, transmissible** ! Mais qu'y écrit-on ?



Anamnèse

Il est nécessaire d'y retranscrire différents éléments recueillis durant l'**entretien d'anamnèse** réalisé en amont de la passation : le **motif** d'évaluation, l'**histoire de vie**, les **antécédents** personnels et familiaux, les **objectifs** et **projets** de la personne, les **plaintes cognitives** et leurs **répercussions** dans le quotidien, énoncées par la personne et/ou sa famille, etc.

Tests utilisés et scores

Y sont ajoutés les **résultats quantitatifs** aux différentes épreuves (exprimés en scores z, scores t ou percentiles), qui sont elles-mêmes mentionnées avec leurs auteur.e.s. Ces résultats pourront être **comparés** si une réévaluation est réalisée.

Analyse et interprétation des résultats

Les interprétations **qualitatives**, fonction cognitive par fonction (préservée ? fragilisée ? altérée ?), doivent également y figurer. Elles sont à présenter au regard des **résultats** aux tests, des **éléments cliniques**

observés durant la passation (état cognitif, comportemental et émotionnel, stress, fatigue, ...), des **plaintes cognitives** rapportées par la personne et/ou son entourage, et des éléments d'anamnèse.

Conclusions et hypothèses diagnostiques

Une **synthèse des résultats** y est ensuite présentée. Celle-ci met en évidence le **profil cognitif global** de la personne, c'est-à-dire ses **ressources, faiblesses** et **difficultés cognitives**, au regard de l'analyse des résultats.

Dans le cadre de bilans neuropsychologiques à visée diagnostique, des **hypothèses diagnostiques** y sont également formulées.

Recommandations de prise en charge

Les recommandations de prise en charge (médicale, sociale, psychologique, ...) et pistes de soins doivent également apparaître dans le compte-rendu. On peut, par exemple, proposer de la **remédiation cognitive**, de la **psychoéducation**, une **psychothérapie**, ... et ce toujours en fonction des résultats mis en évidence au cours du bilan, des plaintes et des objectifs/projets évoqués par la personne évaluée.

